

**Conseil économique et social**Distr. générale
20 mars 2018Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts de la Conférence des ministres africains
des finances, de la planification et du développement économique
Trente-septième réunion
Addis-Abeba, 11 et 12 mai 2018
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*
Questions statutaires**Rapport sur l'appui du système des Nations Unies à l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique****Introduction**

1. Le présent rapport donne un aperçu de l'appui que le système des Nations Unies a fourni à la Commission de l'Union africaine et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pendant la période d'avril 2017 à mars 2018. Il décrit l'appui apporté, d'une part, à la mise en œuvre de certaines décisions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et, d'autre part, au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et aux communautés économiques régionales. L'appui fourni par les organismes des Nations Unies, conjointement et individuellement, est présenté en s'appuyant sur le cadre des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régional.

I. Mise en œuvre de décisions de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine

2. Le système des Nations Unies a fourni un appui à la mise en œuvre des décisions de l'Union africaine au cours de la période considérée. Ces décisions portent en général sur les priorités de l'Union africaine et du NEPAD, notamment dans des domaines comme l'intégration régionale, le commerce et les infrastructures.

A. Création d'un cadre continental pour promouvoir les investissements dans les infrastructures transfrontières

3. Comme suite à la Décision 563 de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, par laquelle la Conférence a demandé à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD de collaborer avec les communautés économiques régionales et d'autres parties prenantes à l'élaboration d'un cadre commun pour

* E/ECA/COE/37/1

l'harmonisation des politiques, lois et règlements en vue d'améliorer le financement du secteur privé spécifique aux 16 projets du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) identifiés, et à la suite d'un relevé complet des politiques, des lois et des règlements pertinents dans l'ensemble de la région, une loi type a été adoptée qui s'attaque aux principaux obstacles à l'investissement privé, en rapport notamment avec la transparence, la passation des marchés, la circulation des biens et des personnes, l'appropriation des projets et le règlement des différends. La loi type harmonise les règles, lois, règlements et principes régissant les projets d'infrastructure transfrontières en Afrique et, par voie de conséquence, le financement et les investissements du secteur privé dans ces projets. Elle assure aussi la transparence, l'efficacité, l'obligation de rendre compte et la durabilité dans l'exécution des projets d'infrastructure transfrontières, tout en favorisant le commerce intra-africain et l'ouverture des marchés nationaux au commerce international.

4. Par sa Décision 685 de janvier 2018, la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a salué et approuvé la version finale de la loi type relative aux projets d'infrastructures transfrontalières en Afrique (Loi type du PIDA) et demandé à la CEA, à l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et aux communautés économiques régionales d'aider les États membres à intégrer cette loi dans leurs législations nationales.

B. La création d'une zone de libre-échange continentale

5. La Commission économique pour l'Afrique a grandement concouru à arrêter le texte du modèle d'accord portant création d'une zone de libre-échange continentale. Ce modèle, qui constitue une contribution majeure aux négociations sur la Zone, traite du commerce des marchandises et des services et des investissements. La Commission a fourni une importante assistance technique aux réunions du Forum de négociation sur la Zone de libre-échange continentale, dont une analyse des modalités des négociations tarifaires qui a permis l'adoption par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de la Décision 647 par laquelle la Conférence a approuvé les modalités des négociations tarifaires assorties du taux ambitieux de libéralisation tarifaire de 90 % et exhorté les ministres à conclure les négociations sur les listes sensibles et les listes d'exclusion.

C. Mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

6. L'ONU est déterminée à aider l'Union africaine à mettre en œuvre l'Agenda 2063. Elle est également résolue à aider les pays dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, pour réduire les coûts de transaction et approfondir la cohérence interinstitutions, l'Organisation des Nations Unies, s'appuyant sur le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, a réaligné ses groupes thématiques de manière à ce qu'ils traitent des thèmes principaux des deux programmes. La CEA a procédé à un inventaire exhaustif des deux programmes et a constaté qu'il existait une forte convergence entre eux. Elle a également mis au point et déployé un outil qui permet aux pays africains de suivre et d'évaluer la mesure dans laquelle leurs plans nationaux de développement respectent ces programmes. Les groupes thématiques sont les suivants :

- Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie et intégration régionale ;
- Développement des infrastructures ;

- Développement du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation ;
- Travail, création d'emplois, protection sociale, migration et mobilité ;
- Égalité homme-femme, autonomisation des femmes et des jeunes ;
- Questions humanitaires et gestion des risques de catastrophe ;
- Environnement, urbanisation et population ;
- Plaidoyer, information, communication et culture ;
- Paix et sécurité.

7. La Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine, la Commission économique pour l'Afrique et le Programme des Nations Unies pour le développement ont établi conjointement le rapport régional africain de 2017 sur l'Agenda 2063 et le Programme 2030. Le *Rapport sur le développement durable en Afrique 2017 : Suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et des objectifs de développement durable* a évalué les résultats du continent en matière d'intégration et de mise en œuvre des deux cadres de développement depuis leur adoption en 2013 et 2015 respectivement. Dans le rapport, il a été souligné que les progrès en matière de réduction de la pauvreté en Afrique avaient été contrariés par le fait que la croissance fondée sur les produits de base n'était ni inclusive ni durable. Un appel y a aussi été lancé en faveur d'une transformation structurelle de l'Afrique qui passe par l'industrialisation fondée sur les produits de base et la réduction accélérée des inégalités.

II. Appui de l'ONU à l'Union africaine

8. L'appui à l'Union africaine et au NEPAD a été organisé et fourni dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique et des neuf groupes thématiques ci-dessus mentionnés, tout en tenant compte de l'Agenda 2063. Les détails concernant cet appui se présentent comme suit :

A. Croissance économique durable et inclusive, industrie, commerce, agriculture et agro-industrie et intégration régionale

Les activités de ce groupe thématique sont destinées à favoriser la transformation et l'intégration économiques en Afrique

9. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, en collaboration avec les États Membres de l'ONU, la CEA, le Département de l'information de l'ONU, la Commission de l'Union africaine, le Mécanisme d'évaluation par les pairs, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et les communautés économiques régionales, a organisé la Semaine de l'Afrique 2017 sur le thème « Appuyer une Afrique intégrée, prospère, axée sur l'être humain et pacifique : vers la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Les progrès de la mise en œuvre des deux programmes et les difficultés connexes ont été au centre de cette manifestation de haut niveau. Il y a également été question des efforts déjà en cours et de la nécessité de partager des idées et des données d'expérience pouvant grandement contribuer à la mise en œuvre de ces programmes. Par ailleurs, les participants à la manifestation ont souligné qu'il importait de disposer de mécanismes de financement et de promouvoir la participation du secteur privé, notamment au moyen de partenariats public-privé et de financements mixtes et qu'il fallait endiguer les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique. Autre sujet

examiné à la manifestation : le lien entre changements climatiques et migrations et ses implications pour la paix et la sécurité en Afrique.

10. La huitième édition du rapport « *État de l'intégration régionale en Afrique* », publication conjointe de la CEA, de la Commission de l'Union africaine et de la Banque africaine de développement, a pour thème : « Faire de la zone de libre-échange continentale une réalité ». Le rapport donne un aperçu de la situation de l'intégration régionale en Afrique et comprend un débat sur la mesure dans laquelle le potentiel de la zone de libre-échange proposée pourrait être réalisé. Par ailleurs, la CEA a organisé à Addis-Abeba, le 3 novembre 2017, la dixième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales sur le thème : « Mise en place de la zone de libre-échange continentale et gains partagés ». Cette rencontre a donné aux participants l'occasion d'examiner les efforts faits en vue d'accélérer la mise en œuvre du Plan d'action pour l'intensification du commerce intra- africain et les négociations sur la Zone de libre-échange continentale.

11. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a organisé en collaboration avec l'Union africaine et la CEA un colloque à l'occasion de la Journée de l'industrialisation de l'Afrique sur le thème « Le développement industriel africain : une condition préalable à une zone de libre-échange continentale efficace et durable ». Le colloque, tenu à Vienne le 20 novembre 2017, a examiné les défis industriels qui attendent l'Afrique, en mettant l'accent sur le développement industriel comme base de la création d'une zone de libre-échange continentale. Lors de cette manifestation, les participants ont recommandé des politiques, des stratégies et des réglementations pour l'élaboration de politiques industrielles harmonisées avec les accords de libre-échange. En outre, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a fourni une contribution technique, un inventaire des flux commerciaux intra-africains des biens et des services et des analyses de cadres réglementaires en appui aux activités relatives au commerce et aux services qui contribuent à la réalisation du développement durable. Elle a également présenté un modèle de règlement des différends adaptable pouvant être utilisé par le Forum de négociation de la Zone de libre-échange continentale.

12. L'ONUDI, la Commission de l'Union africaine, la BAD, la CEA et le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique ont réaffirmé leur engagement en faveur d'un large partenariat international pour industrialiser l'Afrique de manière écologiquement durable et socialement inclusive lors d'une manifestation intitulée "Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique : de l'engagement politique à l'action sur le terrain". Lors de cette manifestation, qui a eu lieu à New York le 21 septembre 2017, l'ONUDI a proposé l'utilisation de sa nouvelle stratégie innovante pour assurer la transformation structurelle en Afrique. L'approche est fondée sur son modèle d'appropriation par les pays connu sous le nom de Programme de partenariat entre pays, qui tire parti de ressources financières et non financières, favorise l'intégration régionale et renforce la coopération entre les partenaires de développement en Afrique, le but étant de réaliser la transformation structurelle nécessaire.

13. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et la Commission de l'Union africaine ont signé un accord pour le lancement de programmes de nutrition et d'alimentation scolaires durables en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda et au Rwanda. Ces projets de création d'un environnement propice et de renforcement des capacités relatives à l'alimentation et à la nutrition scolaires en Afrique de l'Est reposent sur un cadre stratégique mettant en lien des systèmes de petites exploitations agricoles, des programmes de repas scolaires qui donnent la priorité à l'éducation nutritionnelle et le développement de l'économie rurale. La FAO et la Commission de l'Union africaine ont également signé, le 6 octobre 2016 à

Addis-Abeba, un accord de coopération technique pour la lutte contre la légionnaire d'automne en Afrique. La signature a eu lieu en marge de la deuxième session ministérielle du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement. En vertu de cet accord, les deux organisations travaillent de concert pour stimuler la production et les revenus agricoles en renforçant les capacités des parties prenantes, l'objectif étant d'assurer une détection rapide des parasites, une prompte prise de décisions fondées sur des faits concernant les approches de gestion et une utilisation minimale de pesticides.

14. La FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) ont organisé, les 16 et 17 novembre 2017 à Abidjan (Côte d'Ivoire), un colloque régional sur les systèmes alimentaires durables en faveur d'une alimentation équilibrée et une nutrition améliorée. Les participants au colloque ont formulé des recommandations sur la manière d'optimiser les systèmes alimentaires durables afin d'améliorer la nutrition en Afrique par le biais de régimes alimentaires et nutritifs équilibrés et des modes de vie sains. À cette occasion, la FAO a lancé la troisième édition de la *Vue d'ensemble régionale de la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique*, et l'OMS la première édition de *Nutrition dans la région africaine de l'OMS*.

15. Dans le cadre d'un accord de coopération stratégique entre la CEA et la FAO, les deux organisations ont mené conjointement une formation sur le suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'objectif de développement durable 2 : "Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable". La formation a couvert les concepts clés relatifs à l'emploi de la méthode d'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue, à la théorie statistique sous-jacente, aux techniques d'analyse connexes, et à la place des indicateurs pertinents dans le processus de suivi des objectifs de développement durable.

16. Dans le cadre de son programme de partenariat pour l'investissement et la croissance en Afrique, le Centre du commerce international a organisé une série de réunions à Changchun (Chine) afin de permettre aux entrepreneurs d'Afrique et de Chine dans le domaine de l'agro-industrie de travailler en réseau. Le programme a été conçu pour accélérer la croissance économique durable dans les pays africains grâce aux exportations tirées par l'investissement et au développement local de l'agro-industrie et de l'industrie légère.

B. Développement des infrastructures

Ce groupe thématique s'occupe de l'appui à la mise en œuvre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) et au développement d'infrastructures de classe mondiale dans tout le continent pour l'amélioration de la connectivité, des réseaux et des services.

17. La CEA, en collaboration avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et l'Union africaine, a continué de mettre en œuvre le Programme d'Action de Dakar afin d'accroître les investissements dans les 16 projets infrastructurels approuvés par le Sommet de Dakar sur le financement des infrastructures en Afrique. C'est ainsi qu'elle a soutenu le Réseau des entreprises africaines, réalisé des analyses sur l'atténuation des risques, et plaidé en faveur de l'augmentation des investissements dans les infrastructures des fonds de pension à hauteur de 5 % au cours des cinq prochaines années. Les trois organisations ont également fourni un appui technique à la création du marché unique du transport aérien en Afrique en juin 2017 et à la révision des fonctions et des responsabilités de l'organe de suivi de la Décision de Yamoussoukro.

18. Le rôle du tourisme dans le processus de développement en Afrique et dans la création d'emplois a été examiné dans le *Rapport 2017 de la CNUCED sur le développement économique en Afrique : le tourisme au service d'une*

croissance transformatrice et inclusive. Le rapport a pour objectif d'offrir des indications sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Plan d'action pour le tourisme du NEPAD. Il comprend également quatre recommandations essentielles pour le développement du tourisme en Afrique : renforcer les liens intersectoriels, renforcer la capacité du tourisme à favoriser une croissance plus inclusive, exploiter le potentiel du tourisme intrarégional en approfondissant l'intégration régionale et promouvoir la paix et la stabilité pour le tourisme.

C. Mise en valeur du capital humain, santé, nutrition, science, technologie et innovation

Ce groupe a pour objectif d'améliorer l'éducation, les compétences, la santé et l'alimentation des populations à l'aide de la science, la technologie et l'innovation.

19. La Commission économique pour l'Afrique a, au cours de la période considérée dans le présent rapport, organisé à Dakar une formation pour les représentants de 26 États membres sur la mobilisation des ressources internes, dont l'objectif était de permettre aux décideurs de bien comprendre les principaux obstacles à la mobilisation efficace des ressources nationales et internationales. Au cours de la formation, un vaste éventail de politiques visant à renforcer les capacités de mobilisation des ressources à plusieurs niveaux a été présenté.

20. La CEA a organisé trois réunions de groupe d'experts sur la science, la technologie et l'innovation à Addis-Abeba. Les réunions ont eu lieu en août, en octobre et en novembre 2017. La première réunion était axée sur la gouvernance de la science, de la technologie et de l'innovation pour réaliser les objectifs de développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063, la deuxième réunion sur le renforcement des capacités des infrastructures de recherche en Afrique pour réaliser les objectifs de développement durable et la troisième réunion sur le potentiel de la technologie de la chaîne de blocs en Afrique. La CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, a également organisé du 28 au 30 novembre 2017 à Dakar un dialogue d'experts de haut niveau sur le thème de l'enseignement supérieur, la science, la technologie et l'innovation et le programme d'intégration et de développement de l'Afrique.

21. La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont organisé un forum panafricain de la jeunesse sur la culture et la paix à Libreville du 30 novembre au 2 décembre 2017 sous les auspices du Gouvernement gabonais. Le Forum était axé sur la lutte contre la radicalisation, en vue de créer un système d'alerte rapide en Afrique centrale. À cette occasion, les experts ont échangé des données d'expérience sur la prévention de la radicalisation et la dé-radicalisation des jeunes et ont examiné un nouveau projet sous-régional de renforcement des capacités des jeunes à gérer des associations et à détecter les premiers signes de radicalisation des jeunes et d'atteinte à la paix et à la sécurité en Afrique centrale.

22. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), par l'intermédiaire de son Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique, a aidé la Commission de l'Union africaine à établir un protocole continental pour l'Afrique sur la mobilité des enseignants, qui vise à promouvoir un meilleur et plus juste recrutement des enseignants migrants dans les systèmes éducatifs en Afrique. Le protocole, qui est en cours d'élaboration dans le cadre de l'Agenda 2063 et de la Stratégie continentale de l'éducation pour l'Afrique, a vocation à servir de cadre d'orientation pour faciliter l'intégration des systèmes éducatifs africains.

23. Le Forum africain de la santé devant examiner les priorités et les défis en lien avec la santé en Afrique a eu lieu à Kigali les 27 et 28 juin 2017. Cette réunion, qui était organisée par le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique sur le thème "Faire des personnes une priorité : le chemin vers la couverture sanitaire universelle en Afrique", a servi de tribune pour établir de nouveaux partenariats visant à assurer l'universalité des soins de santé. Les participants au Forum ont examiné des questions relatives au financement de la santé, à la recherche et à l'innovation, ainsi qu'au rôle du secteur privé dans la promotion d'une couverture sanitaire universelle en Afrique.

24. Le Centre de services régional pour l'Afrique du PNUD, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, a organisé le deuxième Forum de partenariat et de coordination en Afrique à Johannesburg (Afrique du Sud) en novembre 2017, afin d'accélérer les efforts visant à éliminer le virus de l'immunodéficience humaine (VIH), la tuberculose et le paludisme en Afrique d'ici à 2030. Les participants au Forum ont examiné les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des recommandations et des priorités convenues depuis la première réunion de 2016.

D. Main-d'œuvre, création d'emplois, protection sociale, migrations et mobilité

Ce groupe concerne l'élévation du niveau de vie, de la qualité de vie et du bien-être. Il a également traité aux migrations et à la protection des groupes vulnérables.

25. La Réunion régionale de consultation sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières a été organisée par la CEA, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et la Commission de l'Union africaine, à Addis-Abeba, les 26 et 27 octobre 2017. Les participants ont convenu que l'Afrique doit commander et s'approprier son discours sur les migrations afin que les priorités du continent soient dûment prises en compte dans le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. La réunion a servi de cadre pour recenser et définir clairement les principaux problèmes de migration ; analyser les perspectives et les priorités régionales ; proposer des engagements et des recommandations réalistes ; examiner les moyens possibles de mise en œuvre et réviser les mécanismes aux niveaux national, sous-régional et régional.

26. L'Organisation internationale du Travail (OIT) a joué un rôle essentiel dans la création du Forum sur la prévention et le règlement des différends de la Communauté de développement de l'Afrique centrale (SADC). La réunion visant à mettre en place le Forum a été organisée par le Gouvernement sud-africain à Durban les 18 et 19 juillet 2017. Au cours de la réunion, les États membres de la SADC ont mis en commun leurs expériences et des informations concernant les structures institutionnelles, les mécanismes, les processus, les procédures et les difficultés relatifs à l'administration de la justice sur le marché du travail par le biais de la prévention et du règlement des différends. Les participants ont convenu que le rôle du Forum sur la prévention et le règlement des différends de la SADC consisterait à promouvoir des approches harmonisées de la prévention et du règlement des différends.

E. Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes et des jeunes

Ce groupe vise à concrétiser l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes dans toutes les sphères de la vie et à intéresser et autonomiser les jeunes et les enfants en tirant parti du dividende démographique.

27. La troisième phase du Programme commun de lutte contre la mutilation génitale féminine et l'excision du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et de l'UNICEF, couvrant la période 2018-2021, a débuté en reliant le Programme avec la cible 3 de l'objectif de développement durable 5 – Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine. Le Programme se concentrera sur les pays ayant les taux les plus élevés de mutilations génitales féminines dans le but de modifier les normes sociales dans les communautés touchées en collaborant avec les gouvernements pour mettre en place des systèmes d'intervention nationaux viables. Dans le cadre de ce Programme, le FNUAP, en étroite collaboration avec la Commission de l'Union africaine et le Ministère ghanéen de l'égalité entre les sexes, de l'enfance et de la protection sociale, a organisé une réunion ministérielle de haut niveau sur les mutilations génitales féminines, à Accra, les 15 et 16 novembre 2017, dans le cadre de la Semaine de la Campagne pour l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique.

28. Le PNUD et la Commission de l'Union africaine ont organisé à Accra, du 2 au 4 août 2017, une concertation sur l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les communautés économiques régionales et sur les recensements des modèles existants pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre de l'Agenda 2063. La concertation, axée sur les défis et perspectives d'une amélioration de l'égalité entre les sexes, a fait partie du projet de la Commission de l'Union africaine de mise en place d'un cadre propice à l'émancipation économique et à la participation politique des femmes en Afrique, avec l'appui technique du Centre de services régional du PNUD en Afrique.

29. L'UNESCO a organisé en Éthiopie une formation des enseignants sur la pédagogie tenant compte de l'égalité entre les sexes en vue de créer un environnement d'apprentissage inclusif, soucieux d'égalité homme-femme et ouvert pour les garçons et les filles dans le cadre du Partenariat UNESCO-HNA pour l'éducation des filles et des femmes. L'UNESCO a également donné un cours d'alphabétisation, de connaissances arithmétiques et d'entrepreneuriat à des jeunes femmes en Somalie dans le cadre de son projet d'alphabétisation et d'initiation à la vie active et a entamé la deuxième phase de son projet « Une meilleure éducation pour l'essor de l'Afrique », destiné à promouvoir le développement des compétences et l'emploi des jeunes en Éthiopie, au Kenya, à Madagascar, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

30. La CNUCED a offert en mai 2017 un cours en ligne personnalisé de huit semaines à l'intention de 80 participants du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA). La formation avait pour thème l'intégration de l'égalité entre les sexes dans les politiques commerciales grâce à l'inclusion de la problématique hommes-femmes dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et dans les négociations d'accords commerciaux ou autres. Le cours a porté sur les interactions entre le commerce et l'égalité entre les sexes et leurs liens avec les stratégies nationales de développement inclusif, ainsi que sur l'influence de l'intégration commerciale sur les résultats en matière d'égalité des sexes dans les pays membres du COMESA dans différents secteurs économiques.

31. Afin de promouvoir le leadership des femmes en Afrique, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Commission de l'Union africaine et la Mission permanente de l'Allemagne ont lancé le Réseau des femmes d'influence en Afrique à l'issue du Forum de haut niveau des femmes dirigeantes pour la transformation de l'Afrique, qui s'est tenu à New York du 31 mai au 2 juin 2017. L'objectif de cette initiative est de consolider la transformation de l'Afrique en mettant l'accent sur la gouvernance, la paix et la stabilité.

F. Affaires humanitaires et gestion des risques de catastrophe

Ce groupe vise à assurer la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Position africaine commune sur l'efficacité de l'action humanitaire, la Stratégie régionale africaine de prévention des catastrophes, et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

32. Le Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (UNISDR) a aidé la Commission de l'Union africaine à arrêter les activités prioritaires de la matrice du Programme d'action pour l'application du Cadre de Sendai en Afrique pour la période 2017/2018-2020. L'UNISDR appuie également les efforts de la Commission de l'Union africaine visant à accroître le nombre de bases de données nationales des États membres sur les pertes dues aux catastrophes et à mettre au point un programme de formation pour le déploiement en 2018 du système de suivi du Cadre de Sendai, un outil de gestion devant aider les pays à élaborer des stratégies de réduction des risques de catastrophe, à prendre des décisions en connaissant les risques en jeu et à dégager des ressources pour prévention des catastrophes.

33. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a contribué à la mise en œuvre du projet de formation au droit humanitaire de l'Union africaine, qui fait partie du plan d'action décennal de l'Union africaine. Le projet a pour objectif de généraliser et de promouvoir la mise en œuvre des instruments normatifs de l'Union africaine en vue de renforcer la gouvernance des questions humanitaires en Afrique. Le HCR et l'Union africaine ont coorganisé le deuxième programme de formation au droit et à la politique humanitaires à Malabo du 6 au 8 décembre 2017. La formation, qui avait pour thème les conséquences juridiques, politiques et socioéconomiques des migrations, la situation des réfugiés et des personnes déplacées en Afrique, était composée de six modules : introduction à la situation humanitaire africaine; cadre international de protection et d'assistance aux réfugiés et ; cadre régional de protection et d'assistance aux réfugiés; étude de cas sur les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ; cadres réglementaires internationaux et africains sur les déplacements internes; traitement des causes profondes et solutions durables et mise en œuvre des instruments de l'Union africaine.

34. L'OIM a organisé à Lusaka, en juillet 2017, la première réunion du processus consultatif régional sur les migrations, la plateforme de débats sur les migrations pour les États membres du COMESA. Cette réunion, qui avait pour thème le renforcement de la coopération régionale et de la mobilité au moyen de mécanismes de gouvernance efficaces, de données et de concertations, a facilité l'échange d'informations et la coopération entre les États membres et a finalement abouti à la mise en place d'une approche régionale et holistique pour faire face aux migrations. La réunion a également permis aux participants d'engager un dialogue non contraignant tel que le Dialogue sur la migration en Afrique australe et le dialogue sur la migration en Afrique de l'Ouest.

G. Environnement, urbanisation et population

Ce groupe a pour objectif de fonder des économies et des communautés durables et résilientes et de mettre en œuvre les instruments de l'Union africaine et la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique au-delà de 2014.

35. La CEA, la Commission de l'Union africaine et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont validé conjointement un cadre régional harmonisé d'appui à la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes. Ce cadre incite les pays africains à intégrer stratégiquement l'urbanisation dans leurs priorités de développement national. Le Nouveau Programme pour les villes, adopté à la Conférence des Nations Unies sur le

logement et le développement urbain durable (Habitat III) tenue à Quito du 17 au 20 octobre 2016, définit le cadre mondial pour le développement urbain des 20 prochaines années.

36. ONU-Habitat et la CEA proposent un ensemble d'outils intégrés devant permettre aux pays de suivre l'urbanisation et de satisfaire sans heurts à des prescriptions spécifiques. L'Indice de prospérité des villes et l'échantillon national de villes figurent dans cet ensemble d'outils. ONU-Habitat et la CEA ont également organisé conjointement, à l'intention de deux pays pilotes, le Botswana et la Tunisie, un atelier technique sur l'importance de la ventilation des données pour la réalisation des objectifs de développement durable et les méthodes de ventilation des données servant à mesurer le respect des indicateurs non spatiaux de l'objectif de développement durable 11. L'atelier a offert aux participants un cadre pour échanger des vues sur leurs expériences nationales et les difficultés rencontrées relativement à la production de données ventilées, les solutions innovantes qui leur permettent de répondre à leurs besoins en données ventilées concernant l'objectif de développement durable 11 et de combler leurs lacunes en matière de capacités, ainsi que sur les possibilités de renforcer les systèmes statistiques nationaux afin de produire des données ventilées.

37. L'Institut africain de développement économique et de planification (IDEP) a organisé un dialogue de haut niveau sur le thème du Rapport économique sur l'Afrique 2017, à savoir *l'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique*. Les participants au dialogue ont examiné l'urbanisation et ses effets sur les efforts d'amélioration de la productivité agricole et industrielle. Ils ont en outre débattu des mesures susceptibles d'accélérer l'industrialisation pour en faire un moteur de la transformation structurelle en Afrique en tirant parti des possibilités découlant de l'urbanisation rapide. Ils se sont inspirés à cet effet des cas du Cameroun, de la République du Congo, de la Côte d'Ivoire, de l'Éthiopie, de Madagascar, du Maroc, du Mozambique, du Nigéria, du Rwanda, de l'Afrique du Sud et du Soudan.

38. L'UNESCO a lancé un projet de promotion de la paix dans le bassin du lac Tchad par la gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit du projet sur l'application du modèle de réserves de biosphère transfrontalière et de sites du Patrimoine mondial pour promouvoir la paix dans le bassin du lac Tchad par la gestion durable des ressources naturelles, qui vise à renforcer les capacités des États membres de la Commission du bassin du lac Tchad de protéger et de gérer les ressources hydrologiques, biologiques et culturelles du bassin au-delà de leurs frontières, le but étant d'aider à réduire la pauvreté et de favoriser la paix.

H. Plaidoyer, information, communications et culture

Ce groupe vise à faire de l'Afrique un partenaire majeur dans les affaires mondiales et à promouvoir la coexistence pacifique sur le continent et la renaissance culturelle africaine.

39. Le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est de l'UNESCO a organisé la Conférence régionale et la table ronde ministérielle sur la protection du patrimoine culturel à Balaclava, Maurice, les 18 et 19 juillet 2017. La conférence était axée sur la protection du patrimoine culturel en temps de conflit armé et sur la lutte contre le trafic de biens culturels. Au terme de la manifestation, les ministres africains participants ont publié une déclaration commune dans laquelle ils ont appelé au renforcement des synergies pour la protection du patrimoine culturel en Afrique de l'Est et dans les États insulaires de l'océan indien et ont fait part de leur intention de ratifier les instruments normatifs internationaux dans le domaine de la protection de l'héritage culturel. Dans le même temps, l'UNESCO a organisé à Dakar une réunion régionale de groupe de travail centrée sur le trafic des biens culturels dans la région du Sahel.

I. Gouvernance, paix et sécurité

Ce groupe vise à fournir un appui dans les domaines de la prévention des conflits, de la gestion des crises, de la résolution des conflits et de l'assistance électorale.

40. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'Union africaine ont signé le 19 avril 2017 à New York le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Le Cadre définit quatre domaines principaux de collaboration : prévention des conflits, médiation et consolidation de la paix ; règlement des conflits ; lutte contre les causes profondes des conflits et examen et renforcement continu du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine. Des priorités ont été définies pour renforcer la coordination entre, d'une part, l'Union africaine et ses organes pertinents et, d'autre part, les communautés économiques régionales en vue de renforcer les synergies entre l'Architecture africaine de gouvernance et l'Architecture africaine de paix et de sécurité.

41. La CEA a organisé à Addis-Abeba du 13 au 15 novembre 2017 une conférence de haut niveau sur les conflits et le développement dans la Corne de l'Afrique. La conférence avait pour objectif de partager les conclusions du rapport « Nouveau pastoralisme marginal : Conflits, insécurité et développement dans la Corne de l'Afrique et le Sahel » avec les principales parties prenantes et les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Le rapport était consacré à l'analyse des causes profondes des conflits et de leurs conséquences sur le développement. La CEA a également organisé à Addis-Abeba, les 8 et 9 novembre 2017, un dialogue sur le thème de la bonne gouvernance de l'administration foncière dans la région de l'IGAD. Les débats ont porté sur la mise en œuvre de la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, s'agissant en particulier de la gouvernance et de l'administration foncières, et sur l'importance pour l'Afrique d'utiliser le mieux possible ses ressources foncières pour relever les défis de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de la dégradation de la nature et de l'environnement.

42. La Conférence économique africaine de 2017, organisée conjointement par la CEA, le PNUD et la BAD, était axée sur la bonne gouvernance au service de la transformation structurelle. Tenue à Addis-Abeba du 4 au 6 décembre 2017, la Conférence avait pour objectif d'assister les décideurs et les chercheurs dans leurs efforts visant à concrétiser la transformation des économies africaines, ce qui demande une gouvernance efficace sous-tendue par des institutions et des organisations inclusives, réactives, transparentes et responsables.

43. Le PNUD, en collaboration avec l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, a organisé à Accra les 29 et 30 septembre un dialogue de haut niveau sur le thème « Le futur de la gouvernance en Afrique : un nouveau concept de gouvernance est-il la clé pour accélérer le programme de prospérité? » Suite au dialogue, un cadre conceptuel a été mis en place qui devrait appuyer l'établissement d'une feuille de route pour une gouvernance porteuse de transformation en Afrique, fondée sur les réalités africaines et répondant aux besoins du continent. Il servira de base à l'élaboration d'une théorie du changement qui servira à améliorer en profondeur la gouvernance démocratique en Afrique.

44. Le PNUD a organisé un atelier de formation technique pour aider les pays africains à collecter par voie électronique des données provenant d'enquêtes sur la gouvernance, la paix et la sécurité, qui leur permettront de produire des données harmonisées et de qualité, avec rapidité et efficacité. Ces données serviront à éclairer les prises de décision. Les enquêtes entrent dans le cadre de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique, une initiative conjointe de la Commission de l'Union africaine, de la BAD, du PNUD et de la CEA.

III. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

A. Appui au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

45. La CEA a fourni un appui technique à la Côte d'Ivoire, au Libéria et à l'Ouganda pour la réalisation du processus d'auto-évaluation et de rapport d'évaluation du pays. Elle a également offert une assistance technique à la République-Unie de Tanzanie pour l'harmonisation de son Programme d'action national du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) avec ses plans de développement national.

46. En outre, la CEA et le secrétariat du MAEP ont organisé deux réunions de groupe d'experts pour valider, d'une part, une étude réalisée par le MAEP sur les obstacles associés à la transformation du continent et, d'autre part, le système de directives du MAEP pour le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports. La première réunion a eu lieu à Kigali les 15 et 16 septembre 2017 et la deuxième à Djibouti les 30 et 31 octobre 2017. Le principal résultat de la deuxième réunion a été la mise en place d'un comité chargé aussi bien d'harmoniser les indicateurs du MAEP, de l'Agenda 2063 et du Programme 2030 que de suivre les principaux résultats des deux programmes en matière de gouvernance. Le système de contrôle, d'auto-évaluation et de rapport proposé servira de guide aux conseils d'administration nationaux et à d'autres parties prenantes du MAEP pour l'exécution des activités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports.

47. Un atelier de sensibilisation au MAEP pour l'Afrique du Nord a eu lieu au Caire les 10 et 11 décembre 2017, directement après un autre consacré à la campagne de sensibilisation au niveau national pour le démarrage du processus d'auto-évaluation de l'Égypte. L'atelier pour l'Afrique du Nord avait pour objectif de renforcer les connaissances des pays participants sur le rôle du MAEP dans la promotion de la bonne gouvernance, de la reddition de comptes, de la paix et de la sécurité et du développement en Afrique.

B. Appui aux communautés économiques régionales

1. Politique macroéconomique

48. La Commission économique pour l'Afrique a offert aux décideurs des services consultatifs destinés à améliorer la conception et la mise en œuvre de politiques et de stratégies durables et équitables en faveur de la croissance dans le contexte des objectifs de développement durable. Les décideurs venaient de Djibouti, d'Éthiopie, de Gambie, du Ghana, du Kenya, du Libéria, d'Ouganda, de République démocratique du Congo, de Somalie, du Soudan du Sud et du Zimbabwe ou travaillaient pour le secrétariat de l'IGAD. La CEA a également offert une assistance technique au Bénin pour l'élaboration de son plan national de développement et a conclu un mémorandum d'accord avec le Burkina Faso, le Libéria, le Nigéria et le Soudan pour la fourniture d'un appui technique, notamment dans les domaines de la planification du développement et des statistiques, de l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans de développement national, de la gestion des cadres macroéconomiques et de la négociation ainsi qu'en matière d'exécution des contrats miniers.

49. La Conférence du Horn Economic and Social Policy Institute (HESPI) de 2017 sur les économies de l'IGAD a eu lieu du 24 au 27 septembre 2017 à Khartoum sur le thème du chômage des jeunes et de la création de possibilités grâce au commerce et à l'investissement dans l'IGAD. La Conférence a permis aux décideurs des États membres de l'Autorité d'acquérir des connaissances sur les politiques judicieuses de commerce et d'investissement et sur le processus inclusif de prise de décisions sociales, qui serviront à élaborer des politiques

propres à faciliter et à promouvoir le commerce et l'investissement dans la région de l'IGAD.

50. Les deuxième et troisième réunions du groupe de travail sur les flux financiers illicites ont eu lieu respectivement à Nairobi en juin 2017 et à Abidjan (Côte d'Ivoire) en octobre 2017. Ces réunions ont permis de mettre au point le plan de travail du projet de lutte contre les flux illicites financiers qui devrait être lancé en 2018, probablement pour une longue période. Le plan de mise en œuvre prévoit la création d'un consortium de parties prenantes chargé de surveiller l'exécution du projet et, en fin de compte, d'endiguer la croissance des flux financiers illicites en Afrique.

2. Industrialisation (intégration régionale)

51. La CEA a apporté son aide aux examens à mi-parcours d'initiatives stratégiques, comme le PIDA, la Zone de libre-échange continentale et l'African Growth and Opportunity Act (loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique), par le biais de la sensibilisation et de propositions politiques. Elle a également offert son assistance au groupe de travail tripartite COMESA-CAE-SADC, notamment dans le cadre du processus des négociations en vue de créer une zone de libre-échange continentale développementaliste. Cette assistance a comporté un appui technique et des travaux de recherche et d'analyse sur la politique commerciale, la fourniture de services consultatifs et un appui technique dans le domaine de la politique industrielle et commerciale à la Gambie, à la Guinée, au Kenya, au Nigéria, au Malawi et à la Sierra Leone.

52. La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), en partenariat avec l'ONUDI et le Gouvernement de la République de Corée, ont lancé à Dar es-Salam (Tanzanie), le 13 novembre 2017, le Rapport sur la compétitivité industrielle 2017 de la CAE. La publication, qui a pour thème « Tirer parti du marché de la CAE pour stimuler la compétitivité et la croissance industrielles », comprend une évaluation des performances industrielles de la CAE par rapport à d'autres régions et modèles en Asie et en Afrique et met en lumière des trajectoires d'industrialisation stratégiques à court et long termes que la CAE devrait suivre.

53. La CNUCED, en collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la Commission de l'Union africaine, a offert un appui technique à une réunion d'experts organisée par la CEDEAO sur les modalités de la Zone de libre-échange continentale concernant les biens et services. La réunion s'est tenue à Accra les 16 et 17 mai 2017.

3. Planification du développement, administration publique et gestion des ressources naturelles en Afrique

54. La Commission économique pour l'Afrique et le Ministère nigérian du budget et de la planification nationale ont organisé à Abuja, du 28 au 30 juin 2017, un dialogue de haut niveau sur l'intégration des objectifs de développement durable dans les plans nationaux. Le principal objectif du dialogue était de débattre du contenu et des approches pertinents, notamment les outils et les lignes directrices, pour intégrer les objectifs de développement durable dans les processus de planification nationale du développement, en mettant l'accent sur la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, ainsi que sur l'établissement de rapports.

55. La Commission économique pour l'Afrique a apporté son concours à Djibouti, à Madagascar, au Tchad, au Rwanda, à l'Ouganda, au Togo et au Zimbabwe et à la CAE pour traiter des problèmes liés à l'économie bleue, qui englobent, entre autres domaines, l'exploitation minière, les ressources énergétiques, les pêcheries et la faune et flore marines, le tourisme et le transport et le commerce maritimes. Une des principales réussites a été le soutien apporté au Tchad pour l'élaboration et l'adoption de codes miniers alignés sur les principes de la Vision africaine des mines.

56. La Commission économique pour l'Afrique, en collaboration avec la CNUCED et le Gouvernement de la Guinée équatoriale, a organisé une formation de quatre jours (du 15 au 18 février 2017) destinée à renforcer les capacités relatives à la négociation des contrats miniers. La formation a aussi porté sur les effets structurants du secteur extractif sur l'économie. La CEA a également collaboré avec l'IDEP au renforcement des compétences des hauts fonctionnaires en matière de conception et de gestion des contrats miniers dans le cadre d'une formation organisée à Dakar en septembre 2017. En outre, elle a organisé à Accra, du 5 au 8 décembre 2017, le troisième atelier annuel sur les accords économiques internationaux. Les participants à l'atelier ont acquis des connaissances sur les techniques efficaces de négociation, dans le contexte africain, d'accords commerciaux, d'accords fiscaux, de contrats relatifs aux ressources naturelles et d'accords d'investissement.

C. Unis dans l'action pour l'Union africaine et le NEPAD : le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique

57. La Commission économique pour l'Afrique a accueilli deux réunions de groupe d'experts concernant l'Union africaine et le NEPAD à Nairobi en juillet 2017. La première, tenue les 10 et 11 juillet, a examiné et approuvé le projet de réseau de partage d'informations et de collaboration et son plan de mise en œuvre. Le cadre servira de guide pour améliorer l'efficacité de la coordination des organismes et organisations des Nations Unies dans leurs efforts visant à soutenir l'Union africaine et le NEPAD aux niveaux sous-régionaux et régionaux. Il couvre l'administration, les communications et la collaboration intra-organisations et servira à l'élaboration d'une plateforme pour le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique australe et pour le Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique. La deuxième réunion, tenue les 12 et 13 juillet, s'est penchée sur le rapport d'examen triennal final du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et du plan de transition pour le nouveau partenariat pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique. Les participants ont examiné et évalué l'impact et l'efficacité du programme au regard des recommandations du premier et du deuxième examen triennal.

IV. Conclusion

58. Le système des Nations Unies continuera de soutenir les aspirations, les initiatives et les programmes de l'Union africaine en mettant en œuvre des réformes ambitieuses approuvées par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Il continuera également de fournir un appui technique concret à l'Union africaine pour lui permettre de mettre en œuvre ses différentes décisions aux niveaux national, sous-régional et régional. À cet égard, la CEA continuera de soutenir l'intégration de la loi type du PIDA dans les systèmes juridiques des pays africains, conformément aux instructions du Sommet de l'Union africaine et à la demande des pays africains. Elle continuera également d'aider les États membres à tirer parti de la loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique et d'apporter son appui à l'élaboration finale et à la pleine application de la zone de libre-échange continentale.